Monsieur le Maire Etienne Wolf,

La Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace (FSHAA), dont l'un des objectifs est la sauvegarde du patrimoine, a eu connaissance du projet de démolition de la maison Riff, rue du Général Duport. L'architecte des Bâtiments de France sollicité souligne l'intérêt historique, urbain et architectural de cette double demeure des XVII et XVIIIème siècles. Ce qui est remarquable, c'est l'adaptation de l'architecture classique française (toiture à la Mansart) pour le corps principal, côté rue, à l'architecture régionale (toiture à deux pans) pour le corps secondaire, côté cour.

Cette maison s'intègre parfaitement au bâti ancien de cette rue encore préservée. Sa perspective et son esthétique extérieure en bon état de conservation donnent une unité harmonieuse au cœur de la ville. De plus, sa restauration constitue un atout touristique et relève du développement durable écologique. Il faut arrêter cette phobie à vouloir bétonner nos communes et les défigurer de cette manière. Détruire les vestiges du passé, c'est tuer la mémoire des hommes et leurs racines. De plus, le bâti moderne est loin d'être aussi pérenne.

C'est pourquoi, je pose la question : quel est l'intérêt de gommer le patrimoine légué par nos ancêtres ? La commune a le droit de préemption ; elle peut acheter une maison. Elle pourrait certes la démolir mais elle peut aussi la restaurer et y aménager des appartements à l'intérieur. M. le Maire, vous estimez que le coût financier est trop important et qu'il pourrait oblitérer les finances de votre commune. Le conseil municipal serait alors, d'après vous, obligé d'augmenter les impôts locaux. N'y a-t-il pas d'autres solutions ? Si la commune devenait propriétaire, elle pourrait toucher les loyers des appartements. Il est également possible de solliciter l'intervention d'Alsace Habitat, que vous connaissez bien. Vous avez aussi la latitude de vous adresser à M. Frédéric Bierry, président de la Collectivité Européenne d'Alsace ; lequel a mis en place, en 2019, une politique de protection du patrimoine bâti.

Monsieur le Maire, quel que soit votre choix, je vous prie instamment de bien vouloir retirer ce permis de démolition. L'enjeu est de sauvegarder ce rare témoin du patrimoine ancien bâti de votre commune, comme vous le recommande l'architecte des Bâtiments de France.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jean-Georges GUTH, Président de la FSHAA